

GUATEMALA - Justice pour les femmes de Sepur Zarco

Factor Méndez Doninelli

jeudi 14 mars 2019, mis en ligne par [Françoise Couëdel](#)

Dimanche 1^{er} mars 2019.

Au Guatemala la justice qui concerne les femmes a manifestement avancé. Cette semaine cela fait deux ans qu'une sentence historique a été émise, le 25 février 2016, par le Tribunal A de risque majeur, en faveur d'un groupe de femmes Maya Q'eqchi, habitantes de la communauté Sepur Zarco, dans la province de El Estor, département d'Izabal. Dans les années 1982, 1983, en plein Conflit armé intérieur (CAI) elles furent soumises à des violences sexuelles, à l'esclavage sexuel et domestique de la part de certains éléments de l'armée nationale. Le jugement et la condamnation pour esclavage sexuel, émis contre quelques uns des responsables sont un précédent mondial car, pour la première fois, on a réussi à juger et condamner des militaires responsables de crimes de guerre et de lèse-humanité.

Selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale un crime de lèse-humanité, ou contre l'humanité, est tout acte qualifié comme assassinat, extermination, esclavage, déportation ou transfert forcé de population, privation de liberté, torture, viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, gestation contrainte, stérilisation forcée, ou autres abus sexuels de gravité comparable ; la persécution d'un groupe ou d'une collectivité avec une identité propre, fondée sur des motifs politiques, raciaux, nationaux, ethniques, culturels, religieux, de genre ou tout autre motif, est reconnu comme inacceptable au regard du droit international ; la disparition forcée ou involontaire de personnes ou quelconque acte inhumain qui causerait intentionnellement de grandes souffrances ou attenterait gravement à l'intégrité physique ou à la santé mentale, quand il est commis comme partie d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile.

Lors de ce jugement ont été déclarés coupables le lieutenant colonel retraité, Esteelmes Reyes Girón, ex commandant de la base militaire de Sepur Zarco, condamné à 120 ans, et l'ex commissionné militaire Heriberto Valdez Asig, condamné à 240 ans. La sentence a été confirmée en novembre 2018 quand a été officialisé le rejet de l'amparo demandé par la défense d'un des deux condamnés.

Le jugement a également édicté les mesures de réparation pour compenser les séquelles matérielles, physiques et psychologiques qu'a laissées l'action des militaires assignés au détachement de Sepur Zarco. Ce sont l'Organe exécutif et les autorités de la communauté et autres instances qui ont la responsabilité d'assumer les réparations. Ce sont de bonnes nouvelles pour celles qui réclament justice, d'autant qu'il s'agit de délits de droits humains qui, comme je l'ai répété à maintes reprises, sont des crimes imprescriptibles dans le temps et dans l'espace.

En ce sens, la justice progresse au Guatemala. Un exemple est l'investigation récente révélée par le média [Plaza Pública](#), qui indique qu'à ce jour 99 personnes ont été soumises à des jugements, toutes pour des crimes commis durant le Conflit armé intérieur (CAI) : seules 52 ont été condamnées. De ce total, les 53 jugés furent des membres de groupes paramilitaires comme les Patrouilles d'autodéfense civile (PAC) ou ex commissionnés militaires. Il reste encore beaucoup à faire pour enquêter et élucider les milliers d'atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité de l'État contre la population civile. Il faut que les recherches se poursuivent et que soient déférés devant la justice ceux qui seront jugés responsables. C'est le meilleur moyen pour faire éclater la vérité et reconstruire le tissu social brutalement déchiré au cours de l'application des politiques contre insurrectionnelles.

Une autre bonne nouvelle, dont on se réjouit, la docteure Claudia Paz y Paz, a accepté la direction du bureau Centre pour la justice et le droit international ([CEJIL](#)) pour l'Amérique centrale et le Mexique. Félicitations !

Factor Méndez Doninelli est professeur des écoles et chercheur, consultant en droits humains et méthodes alternatives de résolution des conflits.

Traduction française de **Françoise Couëdel**.

Source (espagnol) : <https://www.alainet.org/es/articulo/198492>.